



HSBC FAIT LE MENAGE DANS SA CLIENTELE: UN MAL POUR UN BIEN?

Conseils pratiques publié le 10/12/2020, vu 962 fois, Auteur : [Isabelle Gauthier BG2C finances](#)

HSBC, chez qui vous détenez un ou plusieurs contrats d'assurance vie, vous prie de bien vouloir vous adresser à un autre interlocuteur pour gérer vos avoirs. Pourquoi, comment et vers qui vous tourner?

Titulaire d'un contrat d'assurance vie chez HSBC, vous venez de recevoir un courrier vous indiquant que, n'étant pas titulaire d'un compte courant dans cet établissement bancaire, vous ne faisiez plus partie de leur clientèle. A ce titre, vous êtes prié de trouver au plus vite un autre interlocuteur pour reprendre votre contrat sous gestion.

- Pourquoi un tel courrier ?

Alors qu'elle était, jusqu'à présent, relativement présente auprès d'une clientèle aisée, ciblée par la banque privée éponyme, l'enseigne britannique a manifestement changé son fusil d'épaule, ne souhaitant pas s'embarrasser à suivre une clientèle dont elle n'est pas l'établissement principal.

Dans un paysage bancaire en pleine mutation, elle a déjà fort à faire pour suivre et servir les clients dont elle est la banque à titre principal. Difficultés à joindre son conseiller, lenteurs dans l'exécution des ordres, les avis postés sur la toile sont sans appel (<https://fr.trustpilot.com/review/hsbc.fr>)

- Un mal pour un bien ?

Le courrier vous invite à trouver un autre interlocuteur susceptible de reprendre la gestion de votre contrat d'assurance vie, et vous propose, à défaut, les coordonnées d'un courtier en assurances.

A quelque chose, malheur est bon : c'est peut-être l'occasion pour vous de bénéficier d'une gestion plus fine et avisée que celle dont vous avez bénéficié jusqu'à présent. **La loi permet désormais de transférer ce contrat sans avoir à le clôturer, donc sans aucun impact fiscal.**

- Comment choisir un nouveau conseiller en gestion de patrimoine ?

Pour éviter de retomber dans le piège de la mégestion, l'idéal est de prendre attache auprès d'un conseiller en gestion de patrimoine qui sera à même, après un audit fiscal et financier de la gestion de votre contrat, de vous fournir des conseils de gestion au plus près de vos besoins.

Attention : Seuls les conseillers ayant la qualité de courtier en assurances, et, dans le cas présent, un partenariat actif avec Generali patrimoine, pourront reprendre en main la gestion de votre contrat par simple transfert (donc sans devoir le clôturer).

A toutes fins utiles, nous vous précisons que notre cabinet BG2C Finances est habilité à reprendre

ces contrats d'assurance vie sous gestion.

<https://bg2c-finances.fr/>